

# BULLETIN OFFICIEL

## De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

**EN 1894**

Rédacteur en chef : Léon MAYET

Directeur : Léon FOURNIER

**ABONNEMENTS**

France.....	UN AN 8 fr.
Etranger (union postale.....)	9 »

Les abonnements sont tous pris pour l'année et partent indistinctement du 1<sup>er</sup> janvier 1894.

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

**ANNONCES**

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits divers.....	2 »

**SOMMAIRE :** Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Jury international des Récompenses (Groupe VI : Mobilier et Accessoires). — Fonctionnement du Jury des Récompenses : Dispositions générales. — Les Opérations du Jury. — Concours d'animaux reproducteurs : Dates des Concours. — Partie non officielle : L'Économie sociale à l'Exposition. — Exposition ouvrière. — Les Couveuses d'Enfants. — Les Conférences. — Les Congrès : Congrès des Sapeurs-Pompiers (Programme); Congrès des Sociétés coopératives; Congrès agricole et viticole. — Nos Visiteurs. — L'Éclairage de la Coupole. — Les Fêtes universitaires. — Au village Sénégalais. — A l'Exposition.

## CHRONIQUE

### HEBDOMADAIRE



La constitution du jury est à peu près terminée. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'elle a rencontré une adhésion à peu près unanime. Tout le monde s'est incliné devant l'excellence des choix faits par M. le Maire de Lyon sur les indications du Conseil supérieur. Dans toutes les expositions, la nomination du jury est un prétexte à déchaînement de critiques. Le jury idéal étant celui qui renfermerait tous les exposants, il est humain que plus il s'éloigne de cette proportionnalité, plus il est sujet à la discussion. Il est heureux de constater qu'à Lyon, la constitution du jury a été si sévèrement étudiée que la malignité publique y a perdu ses droits. On ne peut guère citer l'oubli d'un seul des grands noms qui méritaient d'y être, on ne peut guère non plus trouver un seul nom qui ne méritât pas d'y figurer : c'est que pour le composer, on n'a écouté ni la recommandation ni l'amitié.

C'est peut-être le moment de préciser dans quelles conditions il a été nommé. Le Maire de Lyon, président du Conseil supérieur avait seul le droit de nomination ; on avait à juste raison tenu à conférer ce droit à l'Administration municipale, qui, étant bien désintéressée dans la question, offrait toutes garanties et toutes responsabilités. Conformément au règlement, le Maire a consulté d'abord le comité d'organisation et de patronage. Chaque groupe du comité a formé une liste de présentation : ces listes étaient bien entendu fournies à titre d'indication. Elles n'obligeaient pas le Conseil supérieur, d'une part parce que dans ce cas on eût conféré indirectement au Comité un droit qui n'appartenait qu'au Maire, d'autre part, parce que dans certains cas ces listes n'avaient pu être suffisamment étudiées suivant une méthode rigoureuse, parce que souvent elles comprenaient beaucoup plus de candidats qu'il ne pouvait y avoir d'élus, et enfin parce que, à côté d'elles il y avait des sources de renseigne-

ment qu'il n'était pas permis à M. le Maire de négliger : il y avait le Comité parisien, il y avait les Chambres de commerce, il y avait les consuls.

La liste définitive de présentation que le Conseil supérieur, par les soins infatigables et dévoués de M. Faure, a remise au maire, a été dressée sur ces multiples indications ; en général, on s'est efforcé de ne prendre comme jurés que des industriels ayant eu les plus hautes récompenses dans les Expositions précédentes, lorsque pour des raisons diverses, on a dérogé à cette règle, les présidents de groupes ont été appelés, consultés. C'est avec une rigoureuse méthode que ce travail a été suivi, que les renseignements utiles sur l'importance et la valeur des hommes qu'on allait investir de cette haute marque de confiance, ont été pris.

Un travail aussi complet a nécessairement été long. Il n'a pas fallu, pour l'accomplir, moins que le zèle et l'ardeur déployés dans cette circonstance par l'honorable secrétaire du Conseil supérieur. Conseiller municipal, il voulait que l'œuvre dont la municipalité prenait toute la responsabilité fut au-dessus de tout soupçon, à l'abri de tout reproche, serviteur passionné de la grande cause lyonnaise de l'Exposition, il a voulu que le jury, dont il comprenait l'importance, donnât toutes garanties d'indépendance, de loyauté et de compétence à ceux qui étaient venus de si loin solliciter son verdict. C'est dans ce double sentiment qu'il a puisé la force et l'ardeur nécessaires pour s'atteler véritablement à une besogne toujours ingrate, souvent aride.

Le rôle qu'il avait assumé, s'il n'était pas brillant, était pénible ; il fallait choisir, prononcer, entre des gens d'un mérite parfois à peu près égal, prendre la responsabilité d'erreurs toujours possibles, et cela sans avoir à espérer autre chose que la satisfaction personnelle d'avoir rempli son devoir. M. Faure est heureusement un de ces hommes à qui cette satisfaction intime et modeste suffit.

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre, qui ont admiré la somme de travail, d'intelligence, d'énergie, de temps et de patience qu'il a dépensée en quelques mois, ont le devoir impérieux, en dehors de toute considération de personne ou de situation, de le proclamer bien haut. La question du jury était délicate entre toutes ; mal

résolue, insuffisamment étudiée, aboutissant à la nomination de juges discutés, elle compromettrait tous les résultats acquis ; c'est par l'excellence du jury que se classe une Exposition ; M. Faure a rendu au Maire et au Conseil supérieur l'immense service de leur éviter ce dernier obstacle et de consacrer par un dernier succès les succès précédents.

Quant aux exposants, ils ne peuvent qu'accueillir avec déférence, le jury qu'on leur envoie. Les maisons les plus considérables peuvent accepter sans crainte son jugement, car il est aussi compétent qu'il est honorable ; les récompenses qu'il décernera seront des plus enviées, car la faveur ni l'intrigue n'y auront aucune part. Il est composé d'hommes intègres et droits auxquels on doit rendre un légitime hommage : les hommes de science et de théorie, les hommes d'expérience et de pratique s'y trouvent heureusement réunis, apportant les uns et les autres les qualités spéciales qui les distinguent pour former cette opinion moyenne, celle qui se rapproche le plus sûrement de la vérité.

\*\*\*

## PARTIE OFFICIELLE

### Jury International des Récompenses

— SUITE —

**GROUPE VI****Mobilier et Accessoires.**

CLASSE 22.

MM.

COLIN, fabricant de bronzes d'art et d'ameublement, 29, rue de Sévigné, à Paris.

GAGET (de la maison Gaget-Perignon et C<sup>ie</sup>), 25, rue de Chazelles, à Paris.

FLORAND, fabricant de bronzes, pour églises, électricité, gaz, 116, rue Saint-Georges, à Lyon.

SUSSE, vice-président de la Chambre Syndicale des bronzes d'art, à Paris.

CLASSE 23.

MM.

BOUVIER, fils aîné, fabricant de lits en fer et sommiers, 139, grande rue de la Guillotière, à Lyon.

FLACHAT (de la maison Flachat, Cochet et C<sup>ie</sup>), fabricant d'ameublements, 10, quai de la Guillotière, à Lyon.  
 LEMOINE, membre de la Chambre de commerce de Paris, 17, rue des Tournelles, à Paris.  
 MAJORELLE, fabricant de meubles d'art, 3, rue Girardet, à Nancy.  
 QUIGNON, fabricant de meubles d'art, 38, rue Saint-Sabin, à Paris.  
 PROST, sculpteur sur bois, 38, rue de Sèze, à Lyon.  
 ROUX, architecte, 6, rue Vaubecour, à Lyon.

*Suppléant :*

M. SCHMIT, fabricant de meubles, 22, rue de Charonne, à Paris.

## CLASSE 24.

## MM.

BLONDET, fabricant de tissus pour ameublements, rue du Sentier, 20, à Paris.  
 BOURDIN, conseiller municipal, 21, chemin de la Favorite, à Lyon.  
 BOYRIVEN, fabricant de soieries, rue Lanterne, à Lyon; 37, rue Le Peletier, à Paris.  
 CHANÉE (de la maison Chanée et C<sup>ie</sup> d'Amiens), fabricant d'étoffes et soieries pour ameublements, 41, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon; 25, rue de Cléry, à Paris.  
 CHOVO, directeur général de la C<sup>ie</sup> française du Linoléum, vice-président de la Chambre syndicale des Toiles cirées à Paris, 21, boulevard Haussmann.  
 CHATEL (de la maison Chatel et Tassinari), fabricant de soieries et étoffes pour ameublements, 11, place Croix-Paquet, à Lyon.  
 LEGRAND, vice-président de l'Association générale du Commerce des tissus et matières textiles de Paris, 8, rue Ste-Foy, à Paris.  
 SORNAY, président de la Chambre syndicale de l'Ameublement, 10, rue St-Pierre, à Lyon.  
 TERME, directeur du Musée des tissus à la Chambre de commerce de Lyon, à Lyon.

## CLASSE 25

## MM.

ANCEL, ingénieur-administrateur de la C<sup>ie</sup> du Gaz, 26, place Bellecour, à Lyon.  
 BEAU, industriel, à Paris.  
 GENESTE, architecte, 9, quai de Retz, à Lyon.  
 GOBIN, inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées, 26, quai Tilsitt, à Lyon.  
 GROUVELLE, professeur à l'École centrale, 48, avenue de l'Observatoire, à Paris.  
 LACASSAGNE, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, 8, rue Victor-Hugo.  
 LUCHAIRE (Léon), ingénieur, constructeur d'appareils d'éclairage, 27, rue Erard, Paris.  
 ROLLET (D<sup>r</sup>), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.  
 SIGAUD, directeur de la C<sup>ie</sup> du Gaz de Lyon.

## CLASSE 26.

## MM.

BÉGULE Julien, peintre-verrier, 86, chemin de Chou-lans, à Lyon.  
 BEROD, verrier, 51, route de Vienne, à Lyon.  
 HENNECART, directeur des glacières de la Société anonyme de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, à Paris.  
 BRUYAS, conseiller municipal de Lyon.  
 COCHET (Maison Flachat, Cochet et C<sup>ie</sup>), à Lyon.  
 COUTAN, directeur des travaux d'art à la Manufacture nationale de Sèvres.  
 CHAPLET, céramiste, à Choisy-le-Roi (Seine).  
 DELAHERCHE, céramiste à Paris.  
 CLERMONT, ingénieur civil, président du Conseil d'Administration de la Compagnie des Verreries générales de la Loire, à Rive-de-Gier.  
 GUILBERT-MARTIN, fabricant d'émaux, à St-Denis (Seine).  
 HAVILAND, céramiste à Paris.  
 DE LUYNES, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, 16, rue de Bagnoux, à Paris.  
 LAUTH, directeur honoraire de la Manufacture nationale de Sèvres.  
 MERCIER, député de la Haute-Saône, fabricant de verres et produits céramiques, à la Rochère (Haute-Saône).  
 Maison Vve LORIN, vitraux d'église, Chartres (Eure-et-Loir).  
 MONTAGNON, fabricant de faïences, à Nevers (Nièvre).

MAES, membre de la chambre de Commerce de Paris (cristalleries de Sèvres et Clichy réunies, à Clichy).  
 PELLETIER Pierre, directeur de verreries, à Saint-Just-sur-Loire.  
 DE LA ROQUE, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, 22, rue Soufflot, à Paris.  
 THIERRY, négociant en porcelaines à Paris.  
 VOGT, directeur des travaux techniques à la Manufacture nationale de Sèvres.

*Suppléant.*

M. VIDIE, (chambre syndicale de la céramique) à Paris.

## CLASSE 27.

## MM.

ARMAND-CALLIAT Fils, orfèvre, de la maison Armand-Calliat et Fils, 18, montée du Gourguillon, à Lyon.  
 BLOT (de la maison Grogner, Arnaud), bijoutier-joaillier, 11, quai Saint-Antoine, à Lyon.  
 BOIN, fabricant joaillier, orfèvre, 3, rue Pasquier, Paris.  
 DIOMEDE, maître-ciseleur, 38, rue Sorbier, à Paris.  
 FORNET, fabricant de joaillerie, à Bourg (Ain).  
 HEMMEL, conseiller municipal, horloger, 67, avenue de Noailles, à Lyon.  
 LÉPINE, coutelier, à Lyon.  
 RAMEAU, coutelier, à Sens (Yonne).  
 VEVER, joaillier-bijoutier, 49, rue de la Paix, à Paris.

*(Suppléants.)*

## MM.

CHENAILLER, orfèvre, à Paris.  
 SANDOZ, fabricant d'horlogerie et de bijouterie-joaillerie, 146, 147, 148, Palais-Royal, Paris.

## CLASSE 28.

## MM.

FÉLIX, Société anonyme d'horlogerie de Besançon.  
 GARNIER Paul, horloger de la marine et des chemins de fer, à Paris.  
 GOUY, professeur à la Faculté des sciences, 68, rue de la Charité, à Lyon.  
 MATILE, fabricant d'horlogerie, à Besançon.  
 RIEFLING, fabricant d'horlogerie, à Besançon.  
 RODANET, président fondateur de l'École d'horlogerie de Paris, constructeur de chronomètres de la marine et de l'État, membre de la Chambre de commerce, 36, rue Vivienne, à Paris.  
 ROUSSALLE, président de la Chambre syndicale de l'horlogerie, 49, cours de la Liberté, à Lyon.

## CLASSE 29.

## MM.

AMSON, fabricant de maroquinerie à Paris.  
 COSTE, de la maison Coste-Folcher et C<sup>ie</sup>, fabricants de vannerie de luxe à Origny-en-Thiérache.  
 DUPONT, fabricant de broserie et de vannerie à Paris.  
 BARTHE, directeur du Grand-Bazar à Lyon.  
 LELOIR, de la maison Leloir frères, fabricant de brosses et pinceaux, à Paris.

*Suppléant*

M. LEMARIEY, fabricant d'éventails et d'ombrelles, à Paris.

## CLASSE 30.

## MM.

DÉCHANDON, fabricant d'armes, breveté, à Lyon.  
 FAURÉ-LE PAGE, armurier, à Paris.  
 Le Directeur de la Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne (Loire).  
 MIMARD, de la maison Mimard et Blachon, armuriers à Saint-Etienne.  
 DEBERTRAND, de la maison Lochet aîné et Debertrand, fabricants de colliers, à Paris.  
 M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> FLANDRIN, fabricant d'articles de voyage, à Paris.

## Fonctionnement du Jury des Récompenses

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE PREMIER. — L'attribution des récompenses de l'Exposition Universelle de Lyon 1894, résultera des opérations successives des Jurys de classe, des Jurys de groupe, du Jury supérieur, composant le Jury international des récompenses.

ART. 2. — Les récompenses à décerner sous forme de diplômes, mises à la disposition du Jury international, sont réparties dans les catégories suivantes :

Diplômes de grands prix ;  
 Diplômes de médaille d'or ;  
 Diplômes de médaille d'argent ;  
 Diplômes de médaille de bronze ;  
 Diplômes de mention honorable.

ART. 3. — Des diplômes spéciaux pourront être décernés aux personnes qui auront pris part à l'Exposition en dehors des conditions déterminées par la classification et par le présent règlement ; aux membres des divers comités, des commissions, des jurys, ainsi qu'aux fonctionnaires des services administratifs.

ART. 4. — Seront déclarés hors concours dans toutes les classes :

1<sup>o</sup> Les Exposants nommés membres du Jury international des récompenses ;

2<sup>o</sup> Les Sociétés dont les Présidents, Administrateurs délégués ou Directeurs, ont été appelés à faire partie du Jury international des récompenses ;

Seront déclarés hors concours, mais seulement dans les classes où ils auront opéré :

Les Exposants appelés comme associés ou experts.

En dehors de ces deux catégories, aucun exposant ne pourra être déclaré *hors concours*, ni prendre lui-même cette désignation.

Toute infraction à cette règle donnera lieu à des poursuites contre son auteur.

### Jurys de Classe.

ART. 5. — Les jurés de classe sont divisés en jurés titulaires et jurés suppléants.

Les jurés suppléants n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place d'un juré titulaire.

ART. 6. — Les jurys de classe dont les membres sont nommés par arrêté du Maire de Lyon, procéderont dès leur première réunion à la nomination de leur bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Il sera également nommé un Rapporteur ; les fonctions de rapporteur peuvent être confiées à l'un des membres du bureau.

ART. 7. — Chaque *jury de classe* procédera à l'examen des objets exposés et établira, sans distinction de nationalités, le classement, par ordre de mérite, des exposants qui lui paraîtront dignes d'être récompensés.

Il dressera, à part, la liste des exposants qui, par application de l'article 4, se trouveront *seuls mis hors concours*.

Il classera enfin, sans distinction de nationalités, les collaborateurs, contremaitres, ouvriers, qu'il croira devoir signaler pour leur participation à la production d'objets remarquables, ou les membres individuels des sociétés pour le concours particulièrement zélé et dévoué qu'il ont donné aux sociétés, institutions ou établissements figurant à l'Exposition.

Ces listes, revêtues de la signature des membres du *jury de classe* qui auront pris part au travail, seront remises, dans le plus bref délai, au Conseil supérieur (Secrétariat général du Jury).

Si un *jury de classe* tarde à remettre ses listes, dans les délais qui seront ultérieurement fixés pour chaque classe, elles seront établies d'office par le *jury de groupe*.

ART. 8. — Chaque jury de classe des groupes de II à X, pourra s'adjoindre, s'il y a lieu, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes d'une compétence spéciale.

Les personnes ainsi adjointes ne prendront part aux travaux du *jury de classe* où elles auront été appelées, que pour l'objet déterminé qui aura provoqué leur convocation, et elles auront seulement voix consultative.

Le choix des associés ou experts sera soumis à la ratification du Maire de Lyon, Président du Conseil supérieur.

**Jurys de Groupe.**

ART. 9. — Les Présidents, les Vice-Présidents et les Rapporteurs des *jurys de classe* composeront les *jurys de groupe*.

Il sera nommé, pour chaque *jury de groupe*, un Président, deux Vice-Présidents et un Secrétaire, qui pourront même être choisis en dehors des membres du jury.

Les nominations seront faites par arrêté du Maire.

ART. 10. — Toutes autres dispositions antérieures réglant le mode de fonctionnement du Jury sont et demeurent abrogées.

Lyon, le 25 juillet.

*Le Maire de Lyon,*

D<sup>r</sup> A. GAILLETON.

**Les Opérations du Jury**

Nous recevons les communications suivantes relatives aux opérations du jury :

GRUPE VII. — MM. les exposants du groupe VII (classe 31, 32, 33) sont informés que le jury des récompenses fonctionnera pour eux à partir du lundi 6 août.

MM. les jurés des classes 31, 32, 33 voudront bien se rendre lundi matin, à neuf heures très précises à l'Hôtel de Ville, salons du Conseil supérieur, pour constituer leurs bureaux.

GRUPE IX (Classe 46-47). — Nous rappelons aux exposants des classes 46, 47 que les opérations du jury commenceront aujourd'hui mercredi.

GRUPE II. — Le jury des récompenses pour le groupe II (Economie sociale et Assistance publique) commençant ses opérations le lundi 6 août, MM. les jurés sont priés de se rendre à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 5 août à 10 heures du matin au pavillon de l'Economie sociale à l'Exposition.

Lundi 6 août à 4 heures, à l'Hôtel de Ville, dans les salons du Conseil supérieur, réunion pour la formation des bureaux.

GRUPE IV (Classe 8). — MM. les jurés du groupe IV (classe 8) sont priés de se rendre à la réunion du jury de cette classe qui aura lieu le jeudi 2 août à neuf heures du matin, à l'Hôtel de Ville, salons du Conseil supérieur.

MM. les exposants qui auraient des renseignements à demander sur le fonctionnement du jury, sont priés de s'adresser soit aux bureaux du Conseil supérieur à l'Hôtel de Ville, soit au bureau annexe spécial du jury, installé dans le pavillon de la Presse à l'Exposition.

**CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS**

**Espèce bovine.** — Premier concours du 13 au 18 août 1894, relatif aux races laitières.

**Espèce bovine.** — Deuxième concours du 29 août au 3 septembre 1894, concernant les races de boucherie et les races à aptitudes mixtes.

**Espèce ovine.** — Troisième concours du 12 août au 17 septembre 1894.

**Espèce porcine et animaux de basse-cour.** — Quatrième concours du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1894.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS  
— ADMISSION AU CONCOURS.

Toute personne désireuse de participer à l'un

des concours devra en faire la déclaration écrite et signée au bureau du Conseil supérieur, groupe X, Hôtel de Ville, en indiquant la catégorie et la classe où elle veut placer les animaux, leur nombre, sexe et âge, le nom du propriétaire et sa résidence. Les dates limites pour que ces déclarations soient recevables sont fixées comme suit :

Races bovines laitières jusqu'au 31 juillet ;

Races bovines de boucherie à aptitudes mixtes jusqu'au 15 août ;

Races ovines jusqu'au 31 août ;

Races porcines et animaux de basse-cour jusqu'au 10 septembre.

Le Secrétaire du Conseil supérieur,

Alfred FAURE.

**PARTIE NON OFFICIELLE****L'ÉCONOMIE SOCIALE**

A L'EXPOSITION

Malheureusement pour elle et pour les visiteurs de l'Exposition, la section d'Economie sociale a été reléguée entre le ballon captif et l'entrée de la rue Tête-d'Or, dans un pavillon dont la construction est des plus élémentaires. L'importance, chaque jour grandissante, d'une science qui touche aux problèmes les plus complexes de l'humanité, méritait à coup sûr, moins de dédain.

Les diverses salles ont été installées par M. Marseigne, qui a rempli à Chicago les mêmes fonctions de gardien-chef du groupe. Les visiteurs trouvent en lui un guide d'une aménité rare et c'est avec compétence qu'il renseigne ceux qui s'intéressent aux nombreux graphiques et tableaux exposés.

En entrant par la droite, l'attention est attirée par une série de plans en relief.

C'est la salle des hospices et de l'assistance publique.

L'administration des Hospices civils de Lyon expose l'hôpital de Giens : hôpital Renée Sabran. Il est élevé sur le bord de la Méditerranée, dans une situation hygiénique exceptionnelle. C'est là que l'on envoie les enfants scrofuleux, rachitiques auxquels le traitement marin est nécessaire ; et de fait, un séjour dans cet atmosphère de clair soleil, d'air pur, joint aux bains de mer, opère sur eux de véritables miracles.

A côté, d'autres plans représentent l'hôpital hospice Auban-Moët, d'Epernay, construit d'après les données scientifiques les plus récentes ; un hôpital flottant qui permet de faire bénéficier les malades du transport par voie fluviale ; le dispensaire de Lyon, etc.

Successivement on rencontre ensuite les expositions des sociétés de logements économiques, des sociétés industrielles avec participations des ouvriers aux bénéfices, des institutions patronales, des sociétés coopératives, des assurances sur la vie et contre l'incendie, des chambres syndicales, des sociétés de secours mutuels, des œuvres charitables, etc.

Cette longue série de tableaux, de brochures, d'ouvrages, représente une somme immense de travail et d'efforts pour améliorer le sort des classes ouvrières et si l'on veut étudier attentivement les résultats obtenus, on peut voir que la question sociale y est résolue mieux qu'on ne saurait l'espérer. Les résultats acquis en quelques points isolés, trop peu nombreux, n'ont besoin que de se généraliser. Ils se répandront certainement de plus en plus malgré les déclamations des anarchistes et des socialistes anarchistes, prêcheurs de révoltes, parmi lesquels se trouvent les plus terribles ennemis des travailleurs.

L'ouvrier est crédule et se laisse plus facilement entraîner par les énergumènes que par l'évidence des raisonnements scientifiques. Le jour où désabusé des vaines paroles, il secondera les efforts faits pour lui, ce jour-là, un pas immense sera fait dans la voie du progrès.

Il y a trois grands remèdes pour améliorer le sort de la classe ouvrière :

La participation aux bénéfices ;

La coopération ;

Les caisses de retraites pour la vieillesse, les assurances contre les accidents, les assurances sur la vie, les sociétés de prévoyance et de secours mutuels.

La participation aux bénéfices peut rendre les plus grands services. Les preuves sont nombreuses. Par exemple : les papeteries Laroche-Joubert d'Angoulême, le familistère Godin à Guise...

Le fondateur de la participation fut E.-J. Leclair. Il l'appliqua dès 1842 et réalisa dans ses usines son vœu le plus cher.

« Si vous voulez que je parte de ce monde le cœur content, disait-il à ses collaborateurs, il faut que vous ayez réalisé le rêve de toute ma vie ; il faut qu'après une conduite régulière et un travail assidu, un ouvrier et sa femme puissent, dans leur vieillesse, avoir de quoi vivre tranquilles sans être à charge de personne. »

Un américain M. Nelson a appliqué aux Etats-Unis les idées de Leclair.

Dans un rapport fait sur l'exposition d'économie sociale de Chicago nous trouvons les détails suivants sur cette application d'idées bien françaises :

« Le premier mars 1886, M. Nelson informa par lettre tous ses ouvriers, qui étaient alors au nombre de deux cent cinquante, que désormais la participation dans les bénéfices serait le mode de rémunération du travail. Les ouvriers reçurent cette nouvelle avec passivité, sans enthousiasme, ne comprenant pas ce que cela voulait dire. Mais ils connaissaient Nelson et ils étaient convaincus que cette proposition était avantageuse à leurs intérêts.

« Le système de la participation qui leur est appliqué est celui-ci : Il est prélevé 6 % pour le capital et tout le bénéfice est partagé au prorata des appointements depuis le patron jusqu'au dernier des ouvriers.

« Chaque année ceux-ci nomment une commission chargée de voir avec M. Nelson les comptes et de faire la répartition.

« Jamais aucune observation ne s'est élevée et la participation donne les meilleurs résultats.

Voici d'ailleurs quelques chiffres :

En 1886, il a été distribué.....Fr.	18.158 90
En 1887, — .....	36.568 75
En 1880, — .....	59.818 20
En 1892, — .....	37.816 50

« Les ouvriers sont absolument satisfaits, et la participation n'offre aucune fausse interprétation.

« Mais les affaires ont prospéré et il fallut s'agrandir. La commune d'Edwardsville ayant proposé à la C<sup>ie</sup> Nelson d'immenses terrains, M. Nelson créa de toutes pièces un village qui porte le nom de *Leclair*. Il y a là une colonie de travailleurs absolument heureux, où règnent le calme et la bonne humeur.

« M. Nelson occupe 400 ouvriers et est aujourd'hui ce qu'il était quand il en avait 10. Chez lui le patron n'apparaît jamais ; il n'est le maître, le chef, que dans son bureau, d'où part l'impulsion à tous les services de son industrie ; mais quand il est avec les ouvriers, il est leur camarade, leur ami ; il les appelle par leur nom, leur tape sur l'épaule, leur demande des nouvelles de leur famille. On ne peut se figurer de quelle adoration il est l'objet.

« C'est la participation qui a créé cette bonne entente ; c'est elle qui a fait la fortune du chef et de ses principaux collaborateurs ; c'est elle qui a créé l'aisance parmi les ouvriers ; c'est elle qui prépare une génération de travailleurs instruits, pénétrés des devoirs qui incombent aux ouvriers vis-à-vis de leur chef ; c'est elle qui a convaincu les ouvriers que le capital et l'intelligence ont une action décisive sur le sort des travailleurs ; elle a fermé leur cœur à tout sentiment de haine et d'envie ; connaissant aujourd'hui les difficultés commerciales, financières et industrielles de toute entreprise, ils sont résolus à montrer qu'ils sont dignes d'être considérés, non pas comme des salariés, mais comme des collaborateurs d'une œuvre de production à laquelle tous sont intéressés, et ils attendent avec confiance la répartition des bénéfices produits par le travail commun.

« C'est ainsi que dernièrement il y avait une très forte crise industrielle, les ateliers chômaient, les ouvriers travaillaient deux jours par semaine tout au plus. M. Nelson a réuni les siens et leur a dit : « Vous connaissez nos difficultés et combien dure est la situation, que faut-il faire ? Je vous propose une réduction de 25 %, étant donné que ces 25 % seront portés au crédit de chacun et que la Compagnie vous remboursera dans des temps meilleurs. » A l'unanimité, les ouvriers ont accepté la diminution de 25 % »

J'ai cité cet exemple un peu longuement peut-être parce qu'il montre bien ce que peut faire la participation aux bénéfices et les résultats décisifs qu'elle apporte. Elle n'agit pas bruyamment, à grand renfort de popularité malsaine, mais elle apporte des faits accomplis, et assure la sécurité aux ouvriers.

La coopération est aussi un autre mode de réaliser cette émancipation des travailleurs, émancipation sans violence et sans haine.

Les ouvriers forment une association où chacun apporte ses capacités et prend part aux résultats obtenus.

Mais la coopération fructueuse est difficile à établir parce qu'il faut trouver des capitaux, des administrateurs habiles... en un mot fonder de toutes pièces un centre industriel.

Toutefois on peut arriver à d'excellents résultats en unissant la participation aux bénéfices avec la coopération.

Comme cela s'est fait pour les usines *Leclair*, il est possible aux ouvriers de se substituer peu à peu aux patrons, de devenir propriétaires du matériel et aujourd'hui la participation des ouvriers aux bénéfices se transforme souvent en coopération complète.

Les formes de coopération et de participation aux bénéfices sont variées à l'infini et nous ne pouvons les examiner même très sommairement. Elles se généraliseront de plus en plus dans l'avenir et si ces temps meilleurs sont encore éloignés, l'ouvrier peut du moins assurer son avenir par les caisses de retraites et les sociétés de prévoyance.

Parmi celles-ci nous citerons la *Fourmi* et la *France Prévoyante*.

La *Fourmi* est une des variétés les plus ingénieuses de la caisse d'épargne. Elle repose sur l'idée d'association des petites économies accumulées en vue d'acquiescer le plus grand nombre possible d'obligations françaises à lots. Cela par séries de dix ans.

Au bout de ce temps le capital, les intérêts et les lots sont partagés entre tous les membres de la même série au prorata de la mise de fonds de chacun d'eux.

La *Fourmi* a épargné depuis sa fondation près de 18 millions de francs dont 8,592,532 fr. ont été remboursés.

On peut se constituer ainsi un capital en dix années en versant une faible cotisation mensuelle.

La *France Prévoyante* sert une rente après quinze ans de versements. Cette rente est très élevée par suite des intérêts composés, de la mortalité, etc.

La *France Prévoyante* a dépassé son cinquième million.

La *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse* est placée sous la garantie de l'Etat.

Elle a été instituée pour recueillir et faire fructifier par l'accumulation des intérêts l'épargne réalisée par le déposant en vue de s'assurer une pension de retraite sur ses vieux jours.

Les sociétés de secours mutuels, les assurances diverses complètent ces différentes associations et assurent dès à présent ce qui sera réalisé d'une manière générale dans l'avenir : le bien-être, l'aisance de l'ouvrier laborieux et honnête.

L. M.

## EXPOSITION OUVRIÈRE

La composition des jurys de classe est à peu près terminée : certains groupes, ont commencé leurs opérations. Est-ce intentionnellement que les corporations ouvrières qui se rattachent à ces classes ou groupes ont été oubliées dans notre pavillon ouvrier ou bien cet oubli est-il involontaire ? J'aime à croire que cette dernière hypothèse est la vraie et que nos amis verront sous peu venir les membres du jury de groupe qui les intéresse.

Puisque je parle des jurys, la nomination définitive de celui du groupe IV classe IX me laisse fort perplexe ; le Comité de patronage et de propagande de cette classe qui a été appelé à nommer ledit jury, doit certainement être aussi surpris que moi des changements appor-

tés à son vote par le Conseil supérieur qui a nommé une quantité exagérée de fabricants de papiers au détriment de l'imprimerie ; certes je suis loin de contester les aptitudes en papeterie de ces messieurs qui sont tous plus ou moins médaillés ou décorés, mais ce que je leur conteste, ce sont les connaissances spéciales pour pouvoir juger sainement des travaux d'impression quels qu'ils soient.

J'ai déjà eu, lors des expositions précédentes l'occasion de faire cette remarque. Nos fabricants de papier sont toujours en majorité dans la composition des jurys, ceci à mon point de vue de praticien, est une grave erreur de la part des commissions supérieures appelées à nommer ces jurys, car s'il est des hommes aptes à juger une qualité de papier ce sont assurément les imprimeurs qui peuvent journellement faire la différence de telle ou telle fabrication, en apprécier les qualités ou en signaler les défauts. Que la fabrication française des papiers tienne à ne pas laisser périliter son bon renom, je le comprends parfaitement, mais aussi que ceux qui sont appelés à user de cette fabrication ne soient pas laissés à l'écart dans nos jurys, car l'usage constant et la manipulation journalière leur donnent des connaissances qui ne sont certainement pas à négliger et leur appréciation doit être d'un certain poids dans les décisions du jury supérieur.

\*\*

J'ai déjà fourni quelques détails dans un numéro antérieur, sur l'exposition collective de nos amis les jardiniers ; la somme de travail qu'ils ont dépensé pour cela est incalculable, on reconnaît là, les rudes travailleurs de la terre, ne regardant pas à leurs peines, n'envisageant que le but, qu'ils ont largement atteint, mais aussi ils ont un peu dépassé le maigre budget qui leur était alloué et la Commission exécutive reconnaissant le bien fondé de leurs réclamations a fortement appuyé une demande de subvention que ces collègues ont adressée au Conseil municipal pour leur permettre d'entretenir comme il convient les pelouses et les jardins qui entourent notre pavillon.

Ce mot de pavillon me remet en mémoire un fait assez curieux qui se passe, paraît-il chaque fois que l'on a besoin d'une corporation du bâtiment ; il est impossible à la Commission exécutive d'avoir les comptes de ce pavillon, l'architecte nous renvoie au géomètre qui à son tour nous renvoie... aux calendes grecques. C'est un peu éloigné pour des ouvriers qui ont besoin de savoir où ils en sont, pour ne pas marcher à l'aveuglette et être sûrs de leur terrain, allons messieurs du bâtiment un coup de collier s. v. p.

\*\*

A côté des jardiniers, une superbe vitrine attire les regards des visiteurs. C'est celle des outils sur bois, qui se trouve précédée de quelques travaux de menuiserie artistique en son genre, tables, chaises, etc., en découpages imitant la marqueterie, mais composés de petits bouts de bois assortis et découpés et cloués avec une patience qui dénote chez l'ouvrier qui a exécuté ce travail un talent artistique très prononcé.

J'ai omis de citer aussi comme exposition particulière un tableau en galvanoplastie exécuté par un ouvrier de la maison Sédard frères. Le fini de l'exécution de ce travail en fait aussi une œuvre d'art très remarquable et surtout très appréciée des visiteurs.

Tout à côté de ce tableau, se trouve un isolateur pour entrée de portes inventé par un ouvrier électricien, M. F. Jacquet ; cet *isolateur à pipe* est d'une grande utilité pour les installations électriques. Car il n'y a rien à craindre, étant donnée la forme et les perfectionnements apportés par l'inventeur, aucune perte de fluide quelle que soient les perturbations atmosphériques. Les diverses installations qui ont été faites

avec cette nouvelle invention et les demandes journalières qui arrivent à l'inventeur, sont pour cet ouvrier une véritable garantie de succès.

\* \*

Peut-être nos lecteurs trouveront-ils un certain intérêt à connaître quelques-unes des personnalités ouvrières qui ont le plus contribué à l'édification de notre Exposition et qui ont, par leur initiative et leur dévouement, assuré le succès de cette œuvre. Je donnerai quelques fois, sous la rubrique « Silhouettes ouvrières », quelques notes biographiques sur ces dévoués de la première heure, et ne saurais mieux commencer qu'en citant tout d'abord l'initiateur de notre Exposition lyonnaise, F. Fagot, conseiller prud'homme des cuirs et peaux, ouvrier cordonnier, ex-conseiller municipal du 1<sup>er</sup> arrondissement qui, en 1891, jeta les premières bases de notre pacifique manifestation du travail en faisant dans les syndicats des conférences sur cette œuvre qui fut forcément ajournée et reprise par lui aussitôt que les premiers pourparlers furent faits en vue de celle de 1894, très dévoué, se prodiguant, il réussit à inculquer les idées à quelques amis qui firent aux premiers jours de janvier 1893, les démarches préliminaires.

Au physique, grand, bien pris, une barbe de Gaulois un peu hirsute, tête énergique, un véritable poignet de fer (pardon, de cordonnier) caractère plutôt calme que violent, opinions politiques un peu avancées, mais se calmant par suite de la connaissance des hommes et des choses.

Au demeurant, parfait honnête homme et charmant camarade.

A. VALETTE.

## LES COUVEUSES D'ENFANTS

A proximité du pourtour de la Coupole, se trouve un pavillon qui, quoique bien modeste, jouit d'une popularité croissante et reçoit des visiteurs de plus en plus nombreux, parmi lesquels l'élément féminin domine. C'est qu'il abrite LES COUVEUSES D'ENFANTS AVEC BÉBÉS VIVANTS et que la puissance du sentiment maternel y attire ce sexe quasi-divin, à qui nous devons nos mères, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur dans la création après Dieu.

A la pensée que, dans ce petit réduit, il y a de pauvres enfants qui, venus avant termes, sont voués à une mort presque certaine et qu'on élève artificiellement, il n'y a pas une femme, pas une mère ou future mère, qui ne tressaille et ne s'émeuve et ne veuille contempler le spectacle d'un aussi touchant progrès. De là le succès de l'exhibition.

Tout d'abord, je n'y avais pas pris garde et même, j'en conviens, je m'en étais défié comme d'une réclame foraine. Mais le fils d'un honorable médecin militaire m'a détrompé et conseillé de comprendre, dans mes études de l'Exposition de Lyon, une œuvre que son père, m'assure-t-il, considère comme très sérieuse et méritante. J'ai suivi son conseil et je m'en applaudis.

Les couveuses d'enfants ne sont pas une nouveauté; il en existe dans toutes les maternités, mais celles de A. Lion sont perfectionnées de telles sortes qu'elles équivalent à une invention, ce dont témoigne d'ailleurs la médaille d'or, qui lui a été décernée, en 1892, à Paris, à la suite de l'exposition internationale des « inventions nouvelles ». Nous voilà donc en présence, non

seulement d'un philanthrope, mais encore d'un véritable inventeur, qui propage, avec l'ardeur des convaincus, dans l'intérêt du progrès humanitaire, pour combattre la dépopulation et rendre la joie à des familles éplorées, son système de *Maternités artificielles* et à ce titre, il a droit à toutes les sympathies comme à tous les encouragements.

M. A. Lion est de Soliès-Pont (Var). Il a eu à lutter contre les vents contraires; il finit par se livrer de guerre lasse, à l'élevage artificiel des poussins; il eut une couveuse de 5,000 de ces volatiles à la fois et ce fut celle automatique de 100 qui lui suggéra l'idée des couveuses d'enfants qui, depuis trois ans, fonctionnent à Marseille et à Nice, établissements importants, dont le pavillon du Parc n'est qu'une réduction minuscule dans un but de propagande.

Ces établissements, qu'on le sache bien, ne sont pas une spéculation, mais une institution charitable, où l'on reçoit et élève gratuitement, sans distinction ni de rang social, ni de religion, les enfants nés dans un certain état d'infériorité et pendant tout le temps nécessaire pour les rappeler, n'est-ce pas le mot, à la santé et même à la vie. Les maternités artificielles A. Lion sont subventionnées d'ailleurs par les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, par la ville de Marseille et celle de Nice, elles ont reçu des subsides du ministère de l'intérieur et elles marchent sous le patronage d'un Comité, où figurent de grands noms et de grands cœurs.

Nous ne sommes donc plus en présence d'une invention, mais d'une Œuvre grandiose, dont, certes, le modeste réduit de l'Exposition de Lyon ne donnerait pas la moindre idée, sans les explications fournies par deux plaquettes, dont j'ai pris connaissance, et par une jeune lyonnaise, fort intelligente, et dévouée, qui, avec une grosse « nounou » et une gardienne de nuit, forme le personnel des nourrissons.

En ce moment, il y en a deux qui dorment, toujours couchés sur le côté droit, le plus paisible sommeil, dans leur petite boîte vitrée sur le devant. L'un d'eux, lors de ma visite venait d'y être remplacé par la nourrice, qui donne le sein toutes les deux heures, dans une pièce voisine, chauffée à une température absolument égale à celle des couveuses; car tout le secret de l'élevage est une question de chaleur, le calorique nécessaire à la vie, manquant d'autant plus aux nouveaux-nés qu'ils sont plus prématurés et l'invention de M. A. Lion ayant consisté à le régler automatiquement, d'une façon constante et sûre, puisqu'au moindre manquement, une sonnerie d'appel avertit la gardienne, qui avise aussitôt.

C'est, on le voit, on ne peut plus ingénieux et, paraît-il, aussi ingénieux que simple. Au reste, les résultats, obtenus en trois ans, d'après des certificats authentiques, sont le meilleur éloge du nouvel appareil. Plus de 200 enfants, rendus à leurs familles, sont en parfaite santé et se livrent aux jeux de leur âge, sans se douter, les pauvrets, du danger qu'ils ont couru. Voilà déjà, par conséquent, 200 mères, qui bénissent les Maternités artificielles!

En France, d'après la statistique, les prématurés entrent dans la totalité des naissances par une moyenne, la plus faible de 15 0/0, ce qui donne le chiffre énorme de 127,000 enfants,

par an, venus avant terme et dont la plupart sont condamnés à la mort ou à une existence toujours malade! Certes, l'esprit de charité ne manque ni à Lyon, ni à Paris: femmes françaises, mères lyonnaises et parisiennes, haut les cœurs et imitez Marseille et Nice avec l'appui des pouvoirs publics, qui, pour peu que vous fassiez appel à eux, bien certainement, ne vous feront pas défaut. Il est inadmissible que la capitale et la seconde ville de France restent en retard sur le Midi.

E. T. L.

## LES CONFÉRENCES A L'EXPOSITION

Un journal de Paris publie la nouvelle suivante:

Mgr de Roquancourt, préfet de la maison du pape Léon XIII et chanoine de la primatiale de Carthage, quittera prochainement Paris avec M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, pour se rendre à l'Exposition coloniale de Lyon, où il donnera, au palais du Tonkin, une conférence sur *l'influence de l'élément religieux au point de vue de notre colonisation*. Cette conférence, qui aura lieu le mois prochain, sera présidée par M. de Lanessan.

## LES CONGRÈS

### CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

#### PROGRAMME

Réception à la gare par les députations du Comité d'organisation du congrès des sapeurs-pompiers, des officiers du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie.

Vendredi 3 août. — Arrivée des Anglais, à 10 heures 25 du soir, à la gare de Perrache.

Réception à la gare par les mêmes députations que pour les Portugais.

Jeudi 2 août. — 1<sup>re</sup> séance du congrès, à 9 heures du matin, au théâtre des Célestins.

Vendredi 3 août. — Assemblée générale du congrès à 9 heures du matin au théâtre des Célestins.

A 2 heures du soir. — Visite à l'Exposition et du matériel d'incendie.

Samedi 4 août. — 2<sup>e</sup> séance du congrès (séance internationale) à 9 heures du matin, au théâtre des Célestins.

A 2 heures du soir. — Manœuvres des Anglais et des Portugais, sur la place Bellecour.

A 8 heures et demie précises du soir. — Retraite aux flambeaux organisée par le bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, avec le concours de l'Harmonie Municipale, les tambours, clairons et musiques de la garnison et celui des Anglais et Portugais, avec leur matériel d'incendie.

La retraite suivra l'itinéraire suivant:

Départ: Place des Terreaux, à 8 heures et demie. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Bât-d'Argent, rue de la République, place Leviste, rue de la Barre, pont de la Guillotière, cours Gambetta, avenue de Saxe, cours Morand, place et pont Morand, rue Puits-Caillet, dislocation place des Terreaux.

Dimanche. — De 9 heures à 11 heures du matin, concours de théorie pour les officiers et sous-officiers des compagnies françaises au lycée Ampère.

A midi, sur la place Bellecour. — Revue du matériel et de la tenue de toutes les compagnies prenant part au concours.

Immédiatement après. — Concours de manœuvres qui sera terminé par une manœuvre d'honneur exécutée par le bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon. Aussitôt après cette manœuvre, distribution des récompenses.

A 9 heures du soir. — Vin d'honneur à l'Hôtel de Ville, offert par la municipalité de la ville de Lyon, à tous les officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers ayant pris part au concours.

### CONGRÈS DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le huitième congrès annuel des Sociétés coopératives de consommation se réunira à Lyon, le dimanche 26 août, à 2 heures, sous la présidence d'honneur de M. Desmons, sénateur, qui prononcera le discours d'ouverture.

Dans la même séance, aura lieu la réception des délégations des diverses associations françaises et étrangères.

Les séances de travail auront lieu les lundi 27, mardi 28 et mercredi 29, l'après-midi et le soir. Les matinées seront consacrées à des visites à l'Exposition, notamment au pavillon du groupe de l'Economie Sociale, à des usines, ateliers et à des Sociétés coopératives et autres Associations ouvrières.

Rappelons que, suivant les règlements en vigueur, l'organisation des congrès annuels est confiée au Comité central de l'Union coopérative, 1, rue Christine, Paris, ainsi qu'à un comité local constitué par les sociétés coopératives de la ville où se tient le Congrès.

Disons aussi que c'est sur la demande de la Section d'Economie Sociale de l'Exposition de 1894, que le Congrès tenu à Grenoble, en 1893, a choisi notre ville comme siège du Congrès de 1894.

Voici la liste des présidents d'honneur pour le congrès de Lyon :

MM.

DESMONS, sénateur du Gard, qui prononcera le discours d'ouverture. — PAUL DOUMER et JULES SIEGFRIED, députés. — GAILLETON, maire de Lyon. — BEN JONES, délégué de l'Union coopérative de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. — BUISSON, délégué de la chambre consultative des Associations ouvrières de production. — GOFFINON, vice-président de la Société de participation aux bénéfices. — M. JACQUES, président de la fédération belge. — LE TRÉSOR DE LA ROCQUE, président de l'Union des Syndicats agricoles. — ROSTAND Eug., président du Centre fédératif du crédit populaire.

Voici les principales questions inscrites à l'ordre du jour des travaux du Congrès :

N° 1. — Compte rendu sommaire des travaux du Comité central pendant l'année coopérative 1893-1894. (Rapporteur : M. Tutin.)

N° 2. — Modèle de statuts, à l'usage des Sociétés de consommation, établi conformément à la nouvelle loi coopérative. (Rapporteur : M. Frédéric Clavel.)

N° 3. — Faut-il souhaiter la création d'Unions régionales légalement constituées en vertu de la nouvelle loi, adhérentes à l'Union coopérative et correspondant régulièrement avec le Comité central qui représente cette Union? (Rapporteur : M. Briotet.)

N° 4. — Un magasin de gros étendant ses opérations à toute la France est-il indispensable au

développement de la coopération? En cas d'affirmative, dans quelles conditions un tel magasin doit-il être organisé? (Rapporteur : M. Steinmetz.)

N° 5. — Mesures à prendre pour développer les effets de l'heureuse entente établie au Congrès de Grenoble, entre les Sociétés coopératives de consommation et les syndicats agricoles. (Rapporteur : M. Soria.)

N° 6. — Renseignements pratiques sur des rapports directs à établir entre les coopérateurs producteurs d'un pays et les coopérateurs consommateurs d'un autre pays. (Rapporteur : M. Figeac.)

N° 7. — Statistique générale des Sociétés coopératives françaises de consommation à la date du mois de janvier 1894. (Rapporteur : M. Ch. Gide.)

N° 8. — Programme d'une monographie complète des Sociétés coopératives. Utilité pour le Comité central de posséder les monographies de toutes les Sociétés existantes. (Rapporteur : M. Joseph Cernesson.)

N° 9. — Réunions coopératives, conférences, promenades hebdomadaires des membres de la Société. (Rapporteur : M. E. de Boyve.)

N° 10. — Proposition de M. Steinmetz tendant à instituer une fête annuelle de la coopération. (Rapporteur : M. Fitsch.)

N° 11. — Les sociétés coopératives de France doivent-elles chercher à créer entre elles une société d'assurances mutuelles contre l'incendie? (Rapporteur : Henry Vaudémont.)

N° 12. — Modèles de statuts pour les Associations coopératives en ce qui concerne spécialement la participation de leurs auxiliaires, employés et ouvriers dans les bénéfices et les bonis. (Rapporteur : M. Charles Robert.)

N° 13. — Examen, en ce qui touche les Sociétés de consommation, des résolutions votées par le sixième Congrès des Banques populaires, tenu à Bordeaux en mai 1894. (Rapporteur : M. Ed. Collard.)

N° 14. — La construction à bon marché des magasins et logements considérée au point de vue particulier des Sociétés de consommation. (Rapporteur : M. Emile Cacheux, délégué de la Société française des Habitations à bon marché.)

### CONGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Le Congrès agricole et viticole organisé par la Société régionale de viticulture de Lyon, la Société d'agriculture, sciences, arts et industrie avec le concours des sociétés similaires de la région et sous le patronage de la Municipalité lyonnaise, se tiendra du 16 au 21 août inclus, à Lyon, sous la présidence de M. Bender, président honoraire de la Société de viticulture de Lyon, assisté de M. V. Cambon, président régional de la Société de viticulture de Lyon, et de M. le docteur Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine, président de la Société d'agriculture de Lyon, conseiller général du Rhône.

Les 16, 17, 18 et 19 août seront consacrés à la section viticole. Les 20 et 21 août à la section agricole.

Voici la composition du bureau :

Présidents d'honneur : MM. le ministre de l'agriculture, le conseiller d'Etat directeur de l'agriculture, le préfet du Rhône, le président du Conseil général, le maire de Lyon, les sénateurs du Rhône, les députés du Rhône, l'inspecteur général d'agriculture de la région du Sud-Est, les

présidents et vice-présidents des Sociétés de viticulture et d'agriculture ainsi que MM. les secrétaires généraux et trésoriers de la région du Sud-Est.

Voici, d'autre part, le programme des questions traitées par MM. les rapporteurs :

PREMIÈRE JOURNÉE. — 16 août. — *Vignes non greffées.* — Vignes françaises : Rapporteur, M. Battanchon, professeur départemental d'agriculture de Saône-et-Loire.

Producteurs directs : Hybrides anciens, Hybrides nouveaux. Rapporteur, M. G. Foex, directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier.

*Vignes greffées.* — Anciens porte-greffes : Rapporteur, M. Daurel, président de la Société d'horticulture de la Gironde.

Nouveaux porte-greffes hybrides : Rapporteur, M. Roy-Chevrier, secrétaire général de la Société d'agriculture et de viticulture de Chalon-sur-Saône.

Résistance relative des porte-greffes anciens et nouveaux dans les terrains calcaires. Rapporteur, M. Pierre Viala, professeur de viticulture à l'Institut national agronomique de Paris.

Influence du cépage greffon. Rapporteur, M. G. Coudere, propriétaire à Aubenas (Ardèche).

DEUXIÈME JOURNÉE. — 17 août. — *Vinification.* — Maturité. Moyens de s'en assurer. Egrappage et foulage. — Rapporteur, M. G. Coutagne, ingénieur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, propriétaire à Rousset (Bouches-du-Rhône).

Le Moût. Les Levures. Rapporteur M. Rietsch, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

Fermentation. — M. Bouffard, professeur de technologie à l'Ecole d'agriculture de Montpellier.

*Vin.* — Décuvaion. Enfûtage. — Rapporteur, M. Emile Petit, secrétaire de la section de viticulture des agriculteurs de France (Gironde).

Hygiène et maladies du vin. — Rapporteur, M. Montoy, administrateur des hospices de Beaune (Côte-d'Or).

Utilisation des Mares. — Rapporteur, M. Müntz, professeur à l'Institut national agronomique de Paris.

TROISIÈME JOURNÉE. — 18 août. — *Vente des vins.* — Statistique de la production et de la consommation. Vins naturels et vins artificiels. — Rapporteur M. Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, membre de la Société nationale d'agriculture.

Les Falsifications. — Rapporteur M. le docteur Paul Cazeneuve, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, président de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon.

Moyens de rapprocher producteurs et consommateurs. — Rapporteur M. le docteur Cot, député de l'Hérault.

*Législation.* — Régime des boissons. Circulation. Consommations. Octrois : Rapporteur M. Rathier, député de l'Yonne, secrétaire de la Chambre des députés.

Transports : Rapporteur M. le commandant Ducos, député de Vaucluse.

Tarifs de douane : Rapporteur M. Convert, professeur d'économie rurale à l'Institut national agronomique.

QUATRIÈME JOURNÉE. — 19 août. — *Vœux.* — Visite des Expositions viticoles et vinicoles.

CINQUIÈME ET SIXIÈME JOURNÉES. — 20 et 21 août. — *Agriculture.* — Travail du sol et nitrification : Rapporteur M. Déhérain, membre de l'Institut, professeur au Muséum de Paris et à l'Ecole d'agriculture de Grignon.

Ensilage des fourrages : Rapporteur M. Genin,

propriétaire agronome, président de la Société d'agriculture de Bourgoin (Isère).

Fourrages auxiliaires : Rapporteur M. Cambon, président de la Société régionale de viticulture de Lyon.

Sur la production du lait : Rapporteur M. Cornevin, professeur à l'École vétérinaire de Lyon.

Amélioration de la pomme de terre industrielle et fourragère : Rapporteur M. Aimé Girard, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

Visite des expositions agricoles.

Messieurs les présidents de Sociétés ou Syndicats agricoles, qui auraient l'intention d'amener des délégations au congrès pourraient, en avisant la commission d'organisation, assurer aux vigneron et agriculteurs des gîtes à bon marché.

Plusieurs Compagnies de chemins de fer ont accordé une réduction de 50 0/0 sur leurs tarifs ordinaires pour les personnes se rendant au congrès.

**Macaroni ★★★ Rivoire et Carret.**  
En paquets de 250 et 500 grammes.

## NOS VISITEURS

Après avoir passé quelques jours à Lyon et visité en détail notre exposition coloniale qu'il a trouvée extrêmement intéressante, le cheick Abou-Naddara vient de retourner à Paris, avec le projet de revenir au mois de septembre.

Il se propose de faire, à ce prochain voyage à Lyon, une conférence sur l'Égypte, ses relations avec la France et son avenir — conférence qui n'a pu avoir lieu en ce moment où un grand nombre des personnes qui s'intéressent à ces questions sont absentes de Lyon.

## L'ÉCLAIRAGE DE LA COUPOLE

Désirant être agréable aux nombreux visiteurs, le concessionnaire général de l'Exposition a décidé qu'à partir d'aujourd'hui, l'entrée de la Coupole, le soir de sept heures à dix heures, sera entièrement libre.

Le public sera donc admis à visiter gratuitement le superbe éclairage du vaste bâtiment. Il serait donc à souhaiter que les exposants laissent ouvertes leurs installations pendant la soirée; ce serait un attrait de plus pour les étrangers qui sauront gré à M. Claret de l'initiative qu'il a prise.

Nous ne saurions trop le répéter, le coup d'œil de la vaste coupole, éclairée par des milliers de lampes à incandescence, est absolument féérique, et nous engageons vivement tous nos lecteurs à consacrer une soirée pour visiter le bâtiment principal de l'Exposition.

## LES FÊTES UNIVERSITAIRES

Le Conseil général des Facultés de Paris, réuni à la Sorbonne, a enregistré les noms des membres des Facultés qui se proposent d'assister aux fêtes universitaires de Lyon qui auront lieu à la fin des vacances prochaines.

Savoir: Faculté de théologie, MM. Sabatier et Béné-Maury; Faculté de droit, MM. Colmet de Santerre, Bufnoir, Jay; Faculté des sciences, MM. Bardoux, Friedel.

Les représentants des Facultés de médecine et des lettres ne sont pas encore désignés.

## Au Village Sénégalais

Le village sénégalais de l'Exposition va célébrer demain jeudi, son troisième baptême, avec toutes les fêtes et tous les rites déjà pratiqués et qui ont tant intéressé les visiteurs. Car c'est une occasion unique pour nous autres, Européens, d'assister à ces fêtes indigènes dont nous ne pouvons nous faire une idée si nous n'avons pas vu de quel cérémonial bizarre ils les entourent.

Jeudi on baptisera, suivant le rite musulman, la petite Coumba Joachime-Carmen, fille de Modou N'Djaye, née le 1<sup>er</sup> juillet. Un deuil a obligé de renvoyer à cette date le baptême. Les parrain et marraine sont deux jeunes enfants appartenant aux premières familles de la région: M<sup>lle</sup> Carmen de Miribel, un nom bien connu, et M. Joachim de Gaillard.

Les visiteurs du village noir seront nombreux à cette cérémonie.

Vendredi de la semaine prochaine, mariage et nouvelles fêtes curieuses que nos lecteurs connaîtront dans tous leurs détails.

### A L'EXPOSITION

**CONCERTS LUIGINI.** — Tous les soirs, à 8 h. 1/2 au kiosque, devant la Coupole, grand Concert symphonique, par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de A. Luigini.

Les mardi, jeudi, samedi et dimanche, Concert à 3 h. 1/2.

**CONCERT-SPECTACLE.** — Après le Pavillon de la Croix-Rouge. Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grande représentation.

**VILLAGE ET THÉÂTRE ANNAMITES.** (Exposition Coloniale.) — Tous les jours visite du village. — Théâtre. — Représentation par une troupe indigène. — Prix d'entrée: 1 fr., entrée gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans accompagnés de leurs parents; demi-place pour les militaires.

**VILLAGES DAHOMÉEN ET SÉNÉGA-LAIS.** — Exposition ethnographique africaine, sous la direction de M. Barbier, explorateur. Prix d'entrée des deux villages réunis 1 fr.

**TOMBOUCTOU.** — Chemin de fer. Attractions érotiques. Villages de Fellatah, Aïssaoua.

**DIORAMA JACQUARD.** — Musée. — Figures en cire de grandeur naturelle. — Reconstitution historique de la vie du grand inventeur lyonnais. — Scènes émouvantes.

**BALLON CAPTIF DE L'EXPOSITION.** — De 9 h. du matin à 11 h. du soir, ascensions de jour et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostatique. — Concerts. — Photographie. — Buffet. — Projections électriques. — Ascensions libres.

Prix d'entrée: 0 fr. 50. — Ascension: 5 fr.

EXPOSITION DE LYON

Vient de paraître :

LE

**CATALOGUE OFFICIEL**

DES EXPOSANTS

GRUPE VII

Produit des Industries extractives.

Mines — Cuir et Peaux — Pavillon des Forêts.

Prix du fascicule : 1 fr., par la poste, 1 fr. 15

EN VENTE

à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, 14

et à l'Exposition.

**G<sup>DE</sup> BRASSERIE FAURE**  
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)  
DÉJEUNERS 2<sup>50</sup> — DINERS 3<sup>'</sup>  
soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE  
**Restaurant ouvert toute la Nuit**  
CONSOMMATIONS DE MARQUE

## EXPOSITION DE LYON

GRUPE V - CLASSE XIX

Manufacture de Chaussures  
**G<sup>VE</sup> LEPLANT & E<sup>D</sup> CRÈS**

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux  
et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.  
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon - Marseille - Bordeaux - Toulouse - Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

**CORDONNERIE GÉNÉRALE**

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

**AU PHÉNIX**

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE  
48, rue la République

**CORDONNERIE SPÉCIALE**

4, rue Saint-Pierre

AU PRIX UNIQUE : 12 fr. 50

GROS ET DÉTAIL

Commission - Exportation  
MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

**FLEURS** POUR MODES  
Maison de Gros  
PARURES DE MARIÉES  
Plantes d'appartement  
ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES  
V<sup>ve</sup> Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

L'ALCOOL  
DE  
MENTHE  
DE

**RICQLÈS**

Recommandé contre les moindres malaises.  
BOISSON HYGIÉNIQUE ET RAFFRAICHISSANTE.  
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES.

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS  
Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les facons.

## ÉLECTRICITÉ

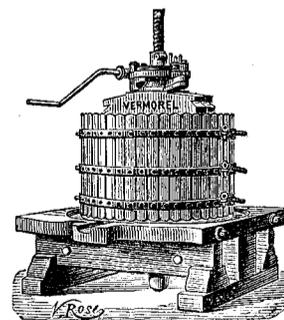
FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE  
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique  
Porte-voix, Paratonnerres

Anc<sup>ie</sup> Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière  
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

**V. VERMOREL**, à Villefranche (Rhône)



**POMPES**  
à vin

**PRESSOIRS**

Fouloirs

Egrappoirs

**ALAMBICS**

Grande Fabrique de Cuves et Foudres

Exposition de Lyon Chai modèle et Pavillon  
spécial

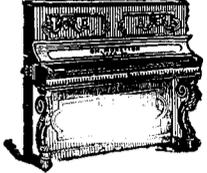
Près la porte Tête-d'Or.

Ecrire à **V. VERMOREL**, à VILLEFRANCHE (Rhône)

# PIANOS

Ancienne Maison VIENNET  
**CH. MORETTON & C<sup>IE</sup>, Succ<sup>RS</sup>**  
 9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE au comptant et à crédit



Location. Accords. Réparations. Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

MANUFACTURE D'APPAREILS  
 POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ  
 Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

**BUGNOD & GARNIER**

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ  
 Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des  
**LAMPES GAZO-MULTIPLEX**  
 Magasin d'Exposition et de Vente : place des Terreaux, 2.

## CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

## MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M<sup>me</sup> Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

## MONT ROSE, MONT CERVIN

Chemin de fer

DE

## VIÈGE A ZERMATT

(Suisse)

Zermatt, altitude 1.600 mètres. — Buffet. — Service catholique tous les matins. — Excursions et Ascensions à la portée de toutes les forces. — Stations intermédiaires : Saint-Nicolas et Rauda.

Un séjour dans la vallée emplace avantageusement un séjour au bord de la mer.

Voiture de luxe à disposition à Viège, si dix voyageurs au moins, payant pour la 2<sup>e</sup> classe, en font la demande.

Surtaxe de 5 fr. par personne pour Zermatt.

## HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

**SEIGLE-GOUJON — LYON**

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

Fournisseur des C<sup>ies</sup> de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

## G<sup>de</sup> BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION

Située dans l'enceinte même

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1<sup>er</sup> ORDRE

**Grande Salle pour Noces et Banquets**

SALONS PARTICULIERS

L'AGENCE MÉJEAN ET C<sup>IE</sup>  
 6, place des Terreaux.

tient à la disposition de Messieurs les Exposants un très grand choix de bons employés des deux sexes avec ou sans cautionnement, il suffit de lui en faire la demande.

Représentation à l'Exposition  
 25 % d'économie.

## PARCS & JARDINS

C. JACQUIER FILS

1, rue des Tuileries (Monplaisir-Lyon)

Cultures et Collections générales de tous les végétaux en plein air, servant à l'ornementation des jardins : Arbres fruitiers, forestiers, d'alignement, arbustes à fleurs et à feuilles persistantes, conifères, rosiers, clématites, plantes grimpantes, plantes vivaces, jeunes plants pour haies et reboisement, etc., etc. Tracés et exécution de Parcs et Jardins.

## LOCAL

Pour Bureau ou Appartement

Situé rue Bât-d'Argent, 8, à l'entresol, **A LOUER** à bail à l'année ou pour la durée de l'Exposition.

## FABRIQUE DE REMISES

J. MOUSSY Fils

16, rue des Capucins, 16

Tissage mécanique B<sup>té</sup> S.G.D.G.  
 Soies, Cotons, Fils et Fouritures générales pour la Soierie.

## POSTICHES

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1<sup>er</sup>, Lyon

## POLISSAGE ET NICKELAGE

Sur tous métaux

M. GEOFFRAY & C<sup>IE</sup>

Usine à vapeur et Bureaux :

271, rue Vendôme, 1, place Vendôme

Près le cours Gambetta

LYON

Bain spécial pour pièces de grandes dimensions. — Etalages. — Spécialité pour les articles de Sellerie, Orthopédie, Chirurgie. — Bain approprié et monté pour le Nickelage dit Anglais, des Pièces vélocipédiques, Articles militaires, etc.

VIENT DE PARAITRE

## LE GUIDE BLEU

GUIDE DES VISITEURS A L'EXPOSITION DE LYON

Indispensable à ceux qui veulent visiter l'Exposition, contenant la description complète des Palais, Pavillons, Expositions particulières.

Prix : 0.50 — Par la poste franco : 0.60

EN VENTE

A L'EXPOSITION, DANS LES KIOSQUES ET GALERIES

ET A

L'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

## AMEUBLEMENTS

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR

LYON — 42, cours de la Liberté, 42 — LYON

MEUBLES ORDINAIRES ET RICHES

Meubles et Sièges d'Art

Tentures — Glaces — Tapis — Literie complète

Successeur de M. Hilaire DUFIN

POUR LA

FABRICATION DES MEUBLES D'ART

Polices remboursables à 100 fr.

Coûtant 5 fr. au comptant  
 ou 6 fr. à terme, payables en 60 mois

Le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois assure un capital de 4,000 fr.; 2 fr. par mois assurent 2,000 fr., et ainsi de suite.

**SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE**  
 Pour favoriser le développement de l'Épargne par la Reconstitution des Capitales  
 Siège social : Rue du Bât-d'Argent, 2, LYON

SIX TIRAGES PAR AN

Le souscripteur participe aux tirages dès son premier versement et jusqu'au remboursement intégral du capital qu'il a souscrit.

Envoi franco des Tarifs et Prospectus sur demande

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS OU POUR SOUSCRIRE

S'adr<sup>e</sup> au Directeur, à Lyon, 2, rue Bât-d'Argent.

VIENT DE PARAITRE

## LE PLAN DE L'EXPOSITION

DE LYON (3<sup>e</sup> édition)

Belle carte en 4 couleurs — Prix : 1 fr.

En vente : à l'Agence Fournier, 14, rue Confort et chez les principaux Libraires

## VOYAGES & EXCURSIONS EN FRANCE & A L'ÉTRANGER

Excursions en Savoie et Dauphiné

Billets Circulaires à prix réduits, comportant des parcours en Chemins de fer, Bateaux et Voitures (publiques et particulières), pour visiter les Massifs du Mont-Blanc la vallée de Chamonix, le Grand et le Petit Saint-Bernard, le Val d'Isère, la Vallée de Pralognan, la Tarentaise, les Massifs de l'Oisans, du Briançonnais.

Billets spéciaux pour Excursions à la Grande-Chartreuse. — Billets de Bains et Villes d'Eaux. — Coupons d'Hôtels.

POUR RENSEIGNEMENTS

s'adresser à

# L'AGENCE COOK

Aux bureaux de PARIS, 1, place de l'Opéra

— MARSEILLE, 43, rue Noailles

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

9520 — Imp. L. Delaroche & C<sup>ie</sup>, place de la Charité, Lyon.